



PASI BTP®

Passeport Sécurité Intérim

Personnes Concernées : Intérimaires du secteur bâtiment et travaux publics, de toutes fonctions opérationnelles.

Objectif de la formation : Le PASI BTP® est une formation aux prérequis fondamentaux de la sécurité. Elle n'est en aucun cas une formation habilitante. Elle ne se substitue pas aux obligations réglementaires : accueil, formation au poste de travail, formation renforcée... Le stagiaire formé devra être capable d'appréhender les risques principaux et communs aux activités du BTP pour travailler en sécurité à son poste sur un chantier. A l'issue de la formation, le stagiaire devrait être capable de :

- . Connaître et identifier les risques principaux liés à son activité,
- . Utiliser les moyens de prévention adaptés à sa tâche,
- . Préparer son poste de travail en intégrant les aspects organisationnels, prévention et techniques en adoptant les bonnes postures de travail,
- . S'approprier et respecter les règles pour progresser dans le métier en sécurité,
- . Identifier son rôle et celui de chacun en prévention sur un chantier,
- . Alerter sa hiérarchie face à une anomalie, une situation à risque, un incident, un accident (devoir d'alerte, droit de retrait) ; capacité à réagir...

Références réglementaires : La sinistralité demeure importante parmi le personnel intérimaire missionné sur les chantiers de BTP. C'est pourquoi, un certain nombre d'entreprises ont mis en place, en partenariat avec des ETT, des dispositifs de formation afin d'assurer à leurs intérimaires une formation aux prérequis fondamentaux de la sécurité.

RISQUES ET PRÉVENTION

CONTENU DE LA FORMATION

RÈGLES DE VIE SUR CHANTIER

(Téléphone portable, alcools et drogues, hygiène, environnement, produits dangereux, panneaux signalétiques, pictogrammes...) + Affichages réglementaires (RI, Secours/SST, horaires...) et situation d'urgence (secours).

- . Prendre connaissance des règles dès l'arrivée sur le site – EPI de base : casque, gants, chaussures ou bottes sécurité, lunettes,
- . Proscrire l'utilisation du téléphone portable au poste et la consommation de drogues ou alcools (RI),
- . Utiliser et respecter les installations mises à disposition ; connaître et respecter les panneaux signalétiques, les étiquettes de produits dangereux et pictogrammes du chantier,
- . Alerter ou faire alerter les secours et protéger la victime en cas d'accident. Repérer le point de rassemblement et les SST présents sur le chantier,
- . Connaître son devoir d'alerte, son droit de retrait.

ÉNERGIES

(Electricité, gaz, air comprimé) – Sources / réseaux.

- . Sources d'énergies sur le chantier et risques associés (électrisation, électrocution, explosion, intoxication par inhalation, fouet de câble...),
- . Couleurs des grillages avertissements / réseaux = danger,
- . Contrôles visuels de l'état des matériels et accessoires fournis par le chef,
- . Pas d'interventions sans habilitation.

DÉPLACEMENT ET ACCÈS

(Circulations horizontales et verticales).

- . Utiliser les zones de circulation identifiées sur le chantier ; les garder dégagées et respecter les zones de stockages ; signaler toute anomalie,
- . Signaler aussi tout manque d'EPC, d'éclairage dans une circulation,
- . Appliquer la règle des « 3 points d'appui nécessaires » lors des déplacements verticaux

ENGINS & VÉHICULES

Interaction homme/machine.

- . Pour conduire un engin, avoir impérativement une autorisation de conduite (aptitude médicale à la conduite à jour, la compétence, le CACES® ou équivalent, consignes spécifiques du chantier),
- . Appliquer la règle des « 3 points d'appui nécessaires » pour éviter la torsion de cheville à la montée et descente des engins,
- . Ne pas travailler et circuler à proximité d'un engin ou véhicule (respecter zone de balisage) – risques des angles morts, de renversement d'engins, ...
- . S'assurer que le conducteur me voit...
- . EPI spécifique : gilet haute visibilité.

PRÉREQUIS

Compréhension orale du français
Être âgé(e) de 18 ans minimum

DURÉE

2 journées soit 14 heures

FORMATEURS

Formateur spécialisé justifiant d'une expérience terrain Bâtiment ou Travaux

DISPOSITIF DE SUIVI

Feuilles élargement par demi-journée.
Attestation de formation.

LIEU DE FORMATION

Pro formation Ste Luce S/Loire 44980

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Nos formateurs experts utilisent diverses méthodes (participative, démonstrative, interrogative, inductive) qui permettent un apprentissage efficient.
Alternance de contenu théorique et mise en situation pratique type chasse aux risques sur le terrain..

VALIDATION DES ACQUIS

Le test est constitué de 26 questions non aléatoires rédigées par le Comité de pilotage PASI BTP®.
. La réussite au test (70 % bonnes réponses minimum soit 18 bonnes réponses sur un total de 26) permet la délivrance d'une attestation de résultat PASI BTP®, valable sur tout le territoire français.
La durée de validité du PASI a été fixée à 10 ans

DÉLAIS D'ACCÈS

Sous 1 mois à 3 mois en fonction de la constitution des groupes.

ACCESSIBILITÉ

Sous réserve d'une étude de dossier à transmettre à nantes@formation-proformation.fr

TARIFS

A partir de 290€ HT/personnes

CONTENU DE LA FORMATION SUITE

HAUTEUR

Travaux et accès (platelage échafaudage, ...).

- . Identification des différents matériels permettant le travail en hauteur : PIRL, platelage sur tour d'étalement, échafaudage roulant et de pied, PEMP,
- . Identification des matériels pour l'accès : escalier définitif, escalier de chantier (ex : ESCALIB), escalier pliable, tour escalier, échelle...
- . Connaissance et présence des EPC au poste de travail en hauteur et moyens d'accès disponibles (pas d'échelle comme poste de travail),
- . Interdiction de modifier tout équipement (échafaudage, platelage, garde-corps ...),
- . Signaler à mon chef toute anomalie constatée,
- . N'utiliser un échafaudage ou une plate-forme de travail que sur ordre de mon chef, après formation au poste et dans ce cas respecter les accès, ne pas surcharger le plancher de travail et ne pas le modifier,
- . Pas de montage, ni vérification d'échafaudages sans habilitation,
- . Tout matériel doit être stabilisé,
- . Règle des « 3 points d'appui nécessaires » lors des déplacements verticaux,
- . Prendre conscience de ses postures de travail (Ex : garder le dos bien droit, plier les jambes, solliciter des moyens de manutention mécaniques...)
- . Prendre conscience de ses postures de travail (Ex : garder le dos bien droit, plier les jambes, solliciter des moyens de manutention mécaniques...)

ENSEVELISSEMENT

(Travaux en fouilles, talus).

- . Exemples d'éboulements et de systèmes de maintien des terres (illustrations),
- . Ne descendre dans une fouille que sur ordre du chef,
- . Utiliser un moyen d'accès sécurisé pour descendre en fouille,
- . Ne jamais travailler dans une tranchée non blindée ou non talutée,
- . Signaler à mon chef, toute découverte de grillages avertisseurs, réseaux, venues d'eau, odeur particulière (gaz, pollution, ...), fissuration de la paroi.

STABILISATION EN PHASE PROVISOIRE

Voiles banchés, préfabriqués, étalement...) – risque d'écrasement et renversement.

- . Exemples de matériels et de situations de travail (illustrations),
- . Identifier un manquement grave de stabilisation en phase provisoire (pas de compas, ni étais stabilisateurs),
- . Ne pas retirer ou modifier un équipement de stabilisation ou d'étalement, sans ordre du chef,
- . Prendre conscience de ses postures de travail (Ex : garder le dos bien droit, plier les jambes, solliciter des moyens de manutention mécaniques...).

TRAVAUX À PROXIMITÉ DES VOIES DE CIRCULATION

(Risque de heurts par véhicules publics sur chaussée).

- . Travailler uniquement dans l'emprise du chantier en présence de la signalisation temporaire (panneaux, barrières, GBA ...)
- . EPI spécifiques : gilets haute visibilité.
- . Respecter les accès publics mis en place.

OUTILLAGES ELECTROPORTATIFS

(Santé, risque bruit, poussière...)

- . Connaître les risques liés à l'utilisation de ces outils considérés comme machines dangereuses : scie circulaire, perceuse, meuleuse et découpeuse thermique (à disque) sans oublier le risque poussière.
- . Pas formé, pas toucher et avoir l'accord du chef pour utiliser le matériel.
- . Porter les EPI spécifiques fournis par mon chef (anti-bruit, lunettes, gants, masque...)
- . Savoir reconnaître un poste de travail en sécurité (exemple de cas du burineur/perforateur en hauteur...)
- . Prendre conscience des postures de travail (Ex : garder le dos bien droit, plier les jambes, solliciter des moyens de manutention mécaniques...)

ÉLINGAGE

- . Connaître uniquement les risques : pas formé (élingueur ou chef de manœuvre) pas élinguer.
- . Ne jamais stationner sous une charge
- . Ne pas réutiliser les élingues à usage unique.